

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mai 2022

**PRESENTS** : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – JJ COMBARET – P. WUILLEMIN - S. GUYOT.  
Mesdames : R. POUPELIN – O. TIERSONNIER – V. BONNEMOY et L. BISCHOFF.  
**Excusées** : Mesdames CERCLÉ et DEVAUX.

*Le compte rendu de la séance du 11 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### **Informations données par Mr Le Maire.**

- Explications et photos sur l'élagage réalisé par ENEDIS et récupération des branches afin de les destiner aux animaux du Pal.
- Semaine test, les enfants de la classe maternelle sont allés déjeuner au restaurant « Le Carluc » la semaine du 2 au 6 Mai 2022 afin de prévoir la réorganisation de la cantine scolaire dès la rentrée de septembre 2022. Une nouvelle semaine test aura lieu en juin avec des petites modifications à apporter.
- Point sur les travaux aux vestiaires.
- Bilan financier.
- Point sur les commissions et comité consultatif.
- Palmarès village fleuri : nous avons obtenu la 2<sup>ème</sup> place dans la catégorie commune de – 500 habitants.
- Comité environnement : point sur l'implantation de la zone de déchets.
- Un broyeur thermique a été loué au sictom pendant une semaine.
- Distribution du bulletin municipal n°21.

### **REPARATION TONDEUSE.**

Le Maire informe les membres que la tondeuse est en panne, (problème embrayage). Deux devis ont été demandés pour les réparations. A l'unanimité, le conseil valide la réparation et retient le devis de Trézagri de Trézelles pour un montant de 432,00 € TTC.

### **PRET RELAIS POUR TRAVAUX CONSTRUCTION VESTAIRES SPORTIFS.**

Pour permettre de financer les travaux de construction de vestiaires sportifs et dans l'attente de percevoir toutes les subventions, il est opportun de recourir à un prêt relais sur deux ans d'un montant de 150 000,00 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. L'offre la plus intéressante est celle faite par le Crédit Agricole. A l'unanimité, les membres décident de retenir cette proposition :

- Montant : 150 000,00 € - Nombre d'échéances : 2
- Taux d'intérêt : 0,64 % soit un montant total de 1 920,00 € et frais de dossier : 150 €

### **ACCORD DEFINITIF SUBVENTION SOLIDARITE – ACCORD DEFINITIF**

Le Maire rappelle aux membres qu'un dossier de demande de subvention au titre du Dispositif de Solidarité Départementale avait été demandé auprès du Département pour les travaux suivants :

- Assainissement local technique -----	6 800,00 €
- Travaux logement communal des écoles -----	2 106,48 €
- Changement radiateur et VMC logement communal-	943,40 €
- Remplacement extincteurs -----	272,00 €
Total -----	10 121,88 €

Le conseil à l'unanimité, décide de solliciter l'accord définitif pour ce dossier

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES.**

Mr Le Maire informe les membres du conseil que le contrat « parcours emploi compétences » de Mme Emelyne SOURIOUX, chargée de la surveillance des enfants à la garderie, les fonctions ATSEM à l'école maternelle, l'aide à la cantine scolaire, l'accompagnement dans le bus scolaire et la gestion de l'agence postale, doit se terminer le 24 Mai 2022.

Après renseignement pris auprès de la Mission Locale, le contrat peut être renouvelé pour une période de 6 mois dans les mêmes conditions, soit jusqu'au 23 Novembre 2022. Les membres approuvent cette décision.

### **AVENANT CONVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING.**

Mr Le Maire informe les membres que le fermier du camping municipal doit arrêter son activité pour causes personnelles non soumises à préavis.

Comme prévu dans le contrat signé le 26 novembre 2020, le conseil a l'unanimité convient de céder le droit d'affermage à Mr et Mme VAN SOELEN.

Cette cession est actée, dans le respect des règles stipulées dans la convention, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022 et pour l'année 2022.

Les membres autorisent le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de service public pour le camping municipal.

### **CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES ».**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'énergies.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, présentant la convention de groupement de commandes pour « l'achat d'énergies », Après en avoir délibéré,

➤ DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies, annexée à la présente délibération.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.**

Le PLUI est un document d'urbanisme et de planification qui organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner.

Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années en tenant compte des besoins des habitants et futurs habitants, mais aussi des contraintes techniques, environnementales, physiques.

### **REPAS ENFANT CLASSE MATERNELLE.**

Le Maire rappelle aux membres que Mme Jacqueline MALLERET va partir à la retraite le 1<sup>er</sup> Août 2022.

Afin de prévoir la réorganisation de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2022, il a été décidé de faire une semaine test, du 2 au 6 Mai, en faisant déjeuner les enfants au Restaurant de la commune « Le Carluc ».

Le prix du repas à payer est fixé à 7,50 € par enfant et par jour qui sera pris en charge par la commune.

### **Question diverse :**

Panneaux des lieudits et signalisation à voir : dossier 2023